

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9

ou s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 OCTOBRE

NOUVELLES DU DAHOMEY

Le ministre de la marine a reçu l'avant-dernière nuit, à minuit, la dépêche suivante du colonel Dodds :

« Akpa, 17 octobre.

« Nous avons continué notre marche en avant les 13, 14 et 15 octobre.

« Le 13, après avoir tourné par le nord une position ennemie à cheval sur la route, nous avons occupé un camp important précipitamment évacué par les Dahoméens.

« Le 14, notre bivouac, porté au nord du village de Kato, est attaqué par l'ennemi, qui est repoussé.

« Le 15, deux attaques successives de l'ennemi sont repoussées ; à la seconde, les Dahoméens, pris entre des feux croisés, ont été repoussés avec des pertes considérables.

« De notre côté, nous avons eu, dans les divers combats des trois journées des 13, 14 et 15 octobre, 48 hommes tués dont 1 officier et 85 blessés dont 6 officiers.

« Le 16, nous avons établi notre bivouac à l'est d'Akpa.

« Dès que j'aurai achevé notre ravitaillement en vivres et en munitions, j'attaquerai la ligne de la rivière Kato, qui protège les forces dahoméennes, successivement battues par nous ces jours derniers et avec lesquelles la garde particulière de Behanzin est actuellement campée. »

Voici quelques détails complémentaires sur cette affaire.

La dépêche est naturellement envoyée en langage chiffré. C'est ce qui fait que dans la note communiquée pendant la nuit à la presse ne figurent pas deux expressions dont le déchiffrement n'a pu avoir lieu qu'hier matin.

Le colonel Dodds dit qu'après avoir fait reposer ses troupes et après s'être ravitaillé il attaquera directement la ligne de la rivière Kato, dernier rempart des troupes dahoméennes.

On croit, au ministère de la marine, que le colonel Dodds recevra ses ravitaillements le 23 ou le 24 octobre. Il faut presque deux jours de la côte pour atteindre Akpa.

Le 24 et le 25, le colonel Dodds sera en mesure d'attaquer la ligne de la rivière de Kato qui protège les forces dahoméennes successivement battues par nous ces jours derniers.

Nous n'aurons donc pas de nouvelles avant une huitaine de jours, la transmission des dépêches du colonel demandant trois jours.

Il n'est nullement question comme le bruit en a couru d'envoyer des renforts au colonel Dodds.

La colonne expéditionnaire comprenait avant le commencement de la campagne près de 3,000 hommes et 75 officiers. Actuellement nous avons 230 hommes et 20 officiers hors de combat.

L'effectif des combattants, en laissant de côté les malades, doit s'élever à 2,400 hommes et 50 officiers.

Les blessés des combats des 13, 14 et 15 octobre ont été transportés à bord des canonnières de l'Ouémé et sont arrivés à Porto-Novo le 19.

L'officier tué est un capitaine d'infanterie, les six officiers blessés appartiennent presque tous à la même arme.

Cependant, en dépit des renseignements optimistes transmis par le ministère de la marine à la presse, l'article que le *Temps* consacre aux opérations passées et futures du Dahomey contient cette phrase qui donne fort à réfléchir :

« Et, quand bien même nous éprouverions là un échec, quand bien même cette ligne ne serait pas forcée, la situation pourrait-elle être compromise ? »

On n'est donc pas aussi rassuré qu'on veut le paraître dans les milieux gouvernementaux.

A Carmaux

Ces deux nouvelles nous arrivent de Carmaux :

« Les membres du Conseil d'administration de la Compagnie, réunis hier à midi, ont ratifié à l'unanimité l'acceptation, donnée mardi à la Chambre, par leur président, de s'en rapporter à la décision du ministre de l'intérieur » ;

« Les mineurs grévistes de Carmaux, sans préjuger le principe de l'arbitrage ou le choix de l'arbitre, déclarent attendre les propositions qui leur seront faites par le Conseil d'administration de la Compagnie ».

Toute la question de Carmaux est, à l'heure présente, dans ces deux informations.

La Compagnie accepte sans condition l'arbitrage.

Les grévistes eux ne l'acceptent que sous la condition que les propositions leur agréeront ; c'est-à-dire qu'ils refusent de s'en remettre purement et simplement à la décision de l'arbitre, seul juge naturel du bien fondé des prétentions respectives des partis.

Mais alors à quoi bon un arbitrage qui n'aurait de l'arbitrage que le nom ?

Ces hésitations placent le gouvernement dans un singulier embarras. Les radicaux qui menaçaient de soulever un incident, s'il n'y avait pas de solution, se trouvent plus gênés encore par l'attitude négative des grévistes. Il se produit contre eux, dans les milieux parlementaires, un revirement sensible. Aussi plusieurs députés de l'extrême gauche ont-ils télégraphié à leur collègue Baudin la nécessité et l'urgence d'une acceptation de l'arbitrage proposé, sans conditions, de la part des mineurs.

On racontait même que le directeur d'un organe radical venait de l'aviser qu'en cas de refus, il clôturerait immédiatement la souscription ouverte en faveur des grévistes.

A Paris, hier soir à cinq heures, on apprenait que le syndicat se résignerait à accepter l'arbitrage à la condition que les grévistes seraient entendus par l'arbitre, comme si cette condition avait besoin d'être stipulée. N'est-elle point de droit ?

Il est à croire que les meneurs de la grève de Carmaux vont se trouver acculés à la nécessité de céder sous cette pression, sans quoi ils s'ex-

poseraient à se trouver abandonnés par les radicaux parlementaires et condamnés par les politiciens qui ont témoigné à leur égard une déplorable faiblesse, une coupable condescendance.

Silence inexplicable

Au cours de la longue et assez piteuse discussion qui s'est engagée mardi à la Chambre à propos de la situation à Carmaux, on a parlé de beaucoup de choses, mais on a gardé un singulier silence sur la plus grave. D'aucun côté de la Chambre pas plus que sur les bancs du ministère, il ne s'est trouvé personne ayant assez de courage pour réclamer des explications sur l'attitude de certains députés. Le scandale des actes a été aussi accentué par le scandale du silence. Le journal de M. Jules Ferry, l'*Estafette*, s'exprime à cet égard en termes fort justes. Il ne vise pas seulement, il est vrai, les députés « coureurs de grèves », mais ce qu'il dit est vrai pour tout le monde.

« Le révolutionnaire cherche la révolution dans la grève. Il n'y cherche pas l'intérêt de l'ouvrier. Attendez donc de lui qu'il provoque l'arbitrage dans le but de prévenir la grève ou d'y mettre fin ! »

« On n'a rien dit à la Chambre des menées de ces apôtres de la démagogie. Mépris ou indifférence, nul n'a flétri leurs excitations, leurs hypocrisies, leurs cupidités et leurs ambitions. Ils ont usurpé à Carmaux l'autorité de la police. Ils ont outragé, ils ont menacé de mort les agents de la force publique. Nul n'a songé à dénoncer ces faux républicains, ces dérisoires amis du peuple, qui, venus des quatre coins de la France, l'ont poussée à la détresse et aux résolutions extrêmes. Comment veut-on que les chefs d'industrie, les capitalistes qui donnent la vie au travail se rassurent et prennent confiance ? Le verbe creux d'un mystificateur, d'un démagogue extravagant suffira à fomenter la haine et la révolte dans leurs ateliers, sur leurs chantiers, et à tarir toute estime, toute solidarité entre eux et leurs ouvriers ! »

Tout cela, encore une fois, est fort juste, mais qui ne voit qu'étant donné le régime politique de la France, ce sont là des faits inévitables. La République, a dit l'autre jour M. Bourgeois, est « la consécration de la Révolution ». Qu'on ne s'étonne pas si l'arbre donne ses fruits naturels.

Un précédent dangereux

Le vote intervenu à la suite de la discussion de l'interpellation sur Carmaux crée un précédent sur la gravité duquel on ne doit pas se méprendre.

A tort ou à raison, M. Calvignac, ouvrier de la Compagnie des mines de Carmaux, estimait avoir à se plaindre de son patron. La loi lui ouvrait la voie d'un recours près des tribunaux devant lesquels il aurait eu toute liberté de produire la justification de ses réclamations.

Au lieu d'employer ce procédé régulier et lé-

gal, M. Calvignac décide ses compagnons à se mettre en grève jusqu'à ce que satisfaction soit donnée à ses griefs.

La Chambre est invitée à intervenir. C'est une première irrégularité.

Elle décide que le président du conseil interviendra comme arbitre. Seconde irrégularité.

Elle déclare l'arbitrage obligatoire, ce qui est la négation même du principe de l'arbitrage.

Supposons maintenant que demain, sur n'importe quel point du territoire et à propos de n'importe quel prétexte, une grève éclate. S'appuyant sur le précédent créé à propos de Carmaux, on demandera que le président du conseil intervienne pour trancher le différend, c'est-à-dire qu'on ne tiendra compte ni des lois existantes ni du rôle réservé à la magistrature.

Il va de soi que la solution à intervenir différerait suivant la nuance républicaine à laquelle appartiendrait le président du conseil. C'est aujourd'hui M. Loubet, un modéré ; ce peut être demain M. Clémenceau ou M. Pichon qui sont tout autre chose.

Ce ne sera pas même la confusion des pouvoirs, mais purement et simplement l'anarchie.

L'AFFAIRE QUIQUEREZ-SEGONZAC

M. de Freycinet a transmis à son collègue de la marine le dossier de l'affaire Quiquerez-Segonzac, en le priant de vouloir bien faire procéder à une enquête.

Au ministère de la guerre, on est porté à considérer comme absolument exacte, jusqu'à plus ample informé, la version du lieutenant de Segonzac, relative au suicide du lieutenant Quiquerez.

L'Agence Dalziel se dit en mesure d'affirmer que l'enquête a été réclamée par le lieutenant Segonzac, au moins en même temps que par le colonel Fix.

Un officier qui connaissait beaucoup MM. Quiquerez et de Segonzac a dit à un rédacteur de la même agence :

« J'ai connu Quiquerez et Segonzac avant leur départ, nous dit notre interlocuteur, j'ai été en quelque sorte mêlé de très près à leur départ, je connais les motifs de la mort du premier et ne veux et ne dois en parler qu'après le rapport fait par le conseil d'enquête, enquête qui a d'ailleurs été demandée par M. de Segonzac.

« Mais quel motif, demandons-nous, pouvait pousser M. de Segonzac à altérer la vérité ? »

« Monsieur, vous savez comme moi qu'il est de certains mensonges qui font honneur à celui-là même qui altère la trop réelle vérité ; or, Segonzac a agi dans un but louable, peut-être aurait-il dû faire part à certaines personnes de l'exacte vérité : il ne l'a pas fait, voilà tout.

« Quant à l'accusation d'assassinat, permettez-moi de vous dire que nous avons tous haussé les épaules lorsqu'il en a été parlé pour la première fois, et dites bien que, lors du départ de nos deux amis, notre amitié était égale

pour l'un et pour l'autre ; depuis le retour d'un seul, nous avons reporté sur celui-ci l'amitié que nous avions pour les deux.

— » Mais alors, la mort ?

— » Quiquerez s'est suicidé, nous le savons tous.

— » Et la cause ?

— » Je vous le disais il y a un instant, je connais la cause de sa mort, mais ne veux et surtout ne dois rien en dire avant l'enquête. »

Voici la lettre que le colonel Fix vient d'adresser au *Temps* :

« Paris, 18 octobre 1892.

» Monsieur le directeur,

» Je lis dans le *Temps* de ce soir, à la suite de ma lettre, que l'enquête a été demandée par M. de Segonzac.

» Je démens formellement ce bruit.

» C'est moi qui, le 9 octobre, ai écrit à M. le ministre de la guerre, c'est moi qui ai été reçu, le 11, par le chef du Cabinet, c'est moi qui ai demandé que M. de Segonzac fût appelé à Paris, c'est moi qui ai déposé un mémoire entre les mains de M. le général de Kermartin, le 12 octobre, avant que M. de Segonzac fût introduit.

» Et si M. de Segonzac a demandé quelque chose, c'est après avoir été obligé d'avouer que son récit de la mort du lieutenant Quiquerez était une invention, que son rapport et son article, dans leur deuxième partie, étaient doublés de fictions, et cela, en présence de M. le général de Kermartin, de M. le contrôleur Dubranle, de M. Williamson, de la maison Woodin et C^{ie}, de Liverpool, de M. Pierre Bouvelet, mon neveu, et de moi. Et ce qu'il a pu demander, c'est seulement lorsque le genre de mort qu'il avait si longtemps, si soigneusement et si obstinément caché a été découvert.

» Je me suis imposé le silence par respect pour le ministre ; mais, devant de pareilles allégations, c'est pour moi un devoir de le rompre. Je vous serais bien reconnaissant d'insérer cette lettre.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Colonel Fix. »

MORT DE M. CAMILLE ROUSSET

M. Camille Rousset, de l'Académie française, a succombé, avant-hier, à Saint-Gobain, aux suites d'une longue et douloureuse maladie, dans les sentiments chrétiens qui avaient été ceux de toute sa vie.

La mort de Camille Rousset porte à trois le nombre des fauteuils vacants à l'Académie française.

Les obsèques de M. Camille Rousset auront lieu demain samedi, à Saint-Gobain. La famille et les amis seuls seront invités. Suivant la

volonté du défunt, aucun discours ne sera prononcé.

Jendi, un service aura lieu à l'église Saint-Sulpice.

L'ANNIVERSAIRE DE CHATEAUDUN

On a célébré avant-hier, à Châteaudun, le vingt-deuxième anniversaire de la défense de cette ville.

Devant le monument, au cimetière, des discours ont été prononcés par le lieutenant-colonel Lageon, au nom de l'armée ; par le préfet, au nom du gouvernement ; par M. Vorbe, au nom de la Ville de Paris ; par M. l'abbé Saignès, aumônier des francs-tireurs, et par M. Marsoulan, ancien franc-tireur, au nom des combattants de Château-lun.

M. Gustave Isambert a dit que M. Antonin Mercié assurait son concours à l'œuvre du monument de la défense de Châteaudun et que l'éminent artiste viendrait prochainement à Châteaudun pour en choisir l'emplacement.

NOUVELLES MILITAIRES

ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

La prochaine promotion de l'École supérieure de guerre ne comprendra pas plus de soixante officiers.

Le nombre des officiers brevetés s'élève, en effet, en ce moment, à 1.229, dont 331 officiers supérieurs, colonels, lieutenants-colonels et chefs de bataillon ou d'escadrons, et 698 officiers subalternes, capitaines et lieutenants. Le service d'état-major est donc largement assuré.

Le général Lebelin de Dionne, directeur actuel de l'École supérieure de guerre, a proposé au ministre d'élever jusqu'à 100 le nombre des admissions annuelles, et de faire ainsi de l'École, non pas une École d'état-major, mais une Académie militaire où les officiers des différentes armes complèteraient leur éducation ; mais M. de Freycinet n'a point voulu prendre de résolution avant que le Parlement ait voté la nouvelle loi des cadres.

MORT DE M. ROGER GENEST DE PLANHOL, LIEUTENANT AU 12^e CHASSEURS

On annonce de Versailles la mort d'un jeune lieutenant de vingt-neuf ans, M. Roger Genest de Planhol, du 12^e chasseurs, en congé depuis quelque temps pour raisons de santé.

Cette mort met en deuil plusieurs familles de l'aristocratie, notamment les de Lamothe-Langon, de Planhol, de Boisgelin, etc.

Le lieutenant était neveu du capitaine de Planhol, mort au Soudan.

L'ÉCOLE DE CAVALERIE ITALIENNE

Il est question de transférer de Pignerol à Tor-di-Quinto, près de Rome, l'École d'application de cavalerie. Cette mesure est motivée

par la nature du terrain dans les environs de Pignerol. L'École de cavalerie est mal placée dans une contrée montagneuse.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Question de la Gare de Saumur

Un de nos concitoyens nous adresse la lettre suivante qui contient des observations bien fondées :

« Saumur, 20 octobre 1892.

» Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

» On s'est enfin ému de ce que l'on édifie en ce moment sous le titre de « gare de Saumur ».

» Les inconvénients de ladisposition adoptée apparaissent de plus en plus et leur gravité est si évidente qu'elle n'échappe à aucun des voyageurs : l'unanimité est acquise sous ce rapport, et il serait impossible, je crois, de recueillir une seule voix approbative.

» Ce long couloir que l'on continue de construire à grand peine et à grands frais, non seulement est trop éloigné de la ville, mais il y tourne le dos et l'on n'y accèdera jamais que *poudreux ou boueux*, suivant qu'il fera du soleil ou qu'il pleuvra.

» Si, comme cela a été proposé, l'on réunissait la voie d'accès à la route de Saint-Lambert en augmentant la pente de cette dernière, pour former des deux une seule avenue, on ne supprimerait aucun des inconvénients qui viennent d'être énoncés, et le résultat le plus évident serait de donner ainsi une pente excessive à la partie de la route nationale que l'on modifierait.

» En outre de cela, lorsque le tunnel que l'on construit en ce moment sera ouvert, une voie nouvelle longera la descente des voitures, et quelle que soit la hauteur du parapet, le bruit strident des locomotives, la masse noire des trains en marche effraieront les chevaux et occasionneront certainement de nombreux accidents.

» Une idée très *juste* et très *sensée* a été émise à la réunion d'hier : c'est celle « d'organiser sans délai un pétitionnement et d'adresser une requête immédiate à M. le Ministre des Travaux publics afin d'arrêter les travaux actuels et de le prier d'ordonner l'étude d'un nouveau projet. »

» Il n'y a rien à ajouter à cela : c'est l'expression du bon sens, et il serait aussi superflu que peu sensé de se livrer à l'avance à l'étude de projets ou de dispositions quelconques, sans posséder les données si complexes qui entrent en ligne dans l'étude d'une gare de l'importance de celle de Saumur.

» Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que la disposition en cours d'exécution (et c'est l'opinion générale) ne répond nullement pour le public saumurois aux facilités d'accès qu'il est en droit d'exiger. Qu'en plus de cela, au point de vue de l'aspect, lequel a bien son importance, cette construction mesquine et inachevée encore ne pourra jamais être considérée comme gare de Saumur.

» L'ancienne gare que l'on vient d'abandonner, et que l'on mutilera peut-être, en est l'attestation muette mais énergique par le seul effet de sa masse monumentale et imposante qui écrase si complètement la longue, étroite et mesquine construction qui doit, contre toute vraisemblance, la remplacer et qui, honteuse sans doute de ce fait, se dissimule de son mieux dans son excavation où il est à peine possible de la découvrir du pont de la Loire.

» La solution qui s'impose ou qui s'imposera inévitablement, c'est l'agrandissement du bâtiment qui faisait honneur à la ville de Saumur. Le talent de MM. les Ingénieurs saura bien vaincre les difficultés, s'il en existe toutefois d'inhérentes à cette disposition ; et il est à espérer qu'à la suite du pétitionnement dont l'organisation s'impose, la ville de Saumur sera enfin dotée d'une gare digne d'elle, au lieu de l'étroit *Corridor* de *Saint-Lambert* dont on la gratifie actuellement. » X.

COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet, professeur d'agriculture pour l'arrondissement de Saumur, fera une conférence samedi 22 octobre, à deux heures de l'après-midi, à la Mairie, salle des adjudications.

Il traitera : *De l'Alimentation du Bétail.*

RÉCOMPENSES POUR ACTES DE DÉVOUEMENT

L'*Officiel* d'hier publie les récompenses suivantes pour le département de Maine-et-Loire.

Médailles d'argent de 2^e classe

M. Quitet, sapeur-pompier à Segré.

M. West, adjudant au 77^e de ligne, à Cholet.

Mentions honorables

M. Motard, âgé de dix ans, à Saumur.

M. Baziau, cocher à Beaufort.

C'est, on se le rappelle, le lundi 18 juillet dernier que le jeune Motard, élève de l'école mutuelle de Saumur, accomplit l'acte de courage que le gouvernement vient de récompenser. Cet enfant sauva son condisciple Alzon, qui s'était imprudemment baigné dans le Thouet, au Pont-Fouchard, bien que ne sachant pas nager. Motard se jeta à l'eau et retira son camarade au moment où celui-ci allait disparaître.

Le Conseil municipal de Saumur, dans sa séance du 19 août suivant, avait déjà récompensé le jeune sauveteur, en lui accordant un livret de caisse d'épargne de 50 francs.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Léonce, livré à lui-même, repassa dans son esprit tout ce que son oncle venait de lui dire, et il se sentit profondément blessé lorsqu'il crut avoir trouvé l'explication des dernières paroles de M. Loubert.

— Il est temps de le sauver, se dit-il à lui-même ; et puisqu'il n'y a qu'un moyen pour y parvenir, je m'en servirai aujourd'hui... tout à l'heure.

Cette résolution prise, Léonce descendit à la salle à manger, où son oncle et sa cousine ne tardèrent pas à se rendre.

Le dîner fut silencieux, comme il arrive toujours quand personne ne peut dire tout haut ce qu'il pense tout bas. A la fin du dessert, M. Loubert demanda à sa fille si elle avait besoin de lui pour sortir, et sur sa réponse négative, il lui dit qu'il n'était pas fâché d'avoir une soirée complètement libre pour pouvoir faire, aux environs de Paris,

une course qu'il remettait depuis une semaine. En même temps il donna l'ordre de faire avancer sa voiture immédiatement.

— Puisque vous ne sortez pas, ma cousine, dit Léonce, voulez-vous être assez bonne pour m'accorder un moment d'entretien ?

— Si mon père le permet, je ne demande pas mieux, mon cousin.

— Vos affaires ne me regardent pas, répondit M. Loubert avec sa jovialité d'autrefois ; ainsi faites ce que vous voudrez.

M. Loubert ayant prononcé ces mots, se dirigea vers le vestibule, à la sortie duquel sa voiture l'attendait déjà. Léonce offrit le bras à sa cousine, et ils passèrent tous deux dans le salon.

L'attitude du jeune baron était digne, triste, résolue ; on voyait qu'il agissait sous l'influence d'un parti pris, mais qu'il y avait en lui plus de résignation que d'entraînement. Éléonore, instinctivement inquiète, voulut étudier sa physionomie ; son regard dut se baisser devant la fermeté mélancolique et douce de celui de Léonce. Cette nature à peine développée dominait déjà la sienne.

— Éléonore, lui dit-il d'une voix affectueuse et grave, et en lui prenant la main, j'avais

obtenu, grâce à vous, je ne l'ai pas oublié, que notre mariage fût différé de six mois. Ce délai n'est qu'à moitié écoulé, et cependant je viens vous demander de vous épouser dès à présent.

— Mon cousin, c'est à mon père et à votre mère qu'il faut vous adresser, répondit Éléonore d'une voix tremblante.

— Je crois que nous pouvons compter sur leur assentiment ; je sais aussi que je ne dois pas douter du vôtre, et si j'ai voulu vous entretenir sur ce sujet sans témoin, c'est que j'ai à vous dire des choses qui ne doivent être entendues que de vous.

Léonce s'arrêta un moment : il paraissait en proie à une émotion vraiment douloureuse.

— Parlez, mon cousin, murmura Éléonore.

— Si je n'écoutais que mon inclination, reprit Léonce avec effort, je ne vous épouserais pas. Je ne saurais dire pourquoi, mais il y a quelque chose en vous qui froisse mon cœur, et qui préoccupe tristement mon esprit. Je vous aime comme l'enfant du frère de ma mère, Éléonore ; mais je sens que je ne vous aimerai jamais autrement : c'est à vous de voir si cette affection restreinte par sa nature vous suffira.

— Je n'ai pas le droit d'en exiger une autre, répartit fièrement mademoiselle Loubert : c'est même de tous les sentiments que j'aurais pu vous inspirer celui auquel il me sera le plus facile de répondre... Maintenant, continuez-elle avec une légère altération dans la voix, aurez-vous la bonté de me dire pourquoi vous voulez m'épouser, si c'est un sacrifice pour vous ?

— Je n'ai pas prononcé le mot de sacrifice, Éléonore ; mais puisque vous l'avez employé, je vous dirai que je m'y suis décidé par des raisons que je n'ai pas le droit de vous faire connaître parce qu'elles ne me touchent pas directement. Je viens, il me semble, d'être assez sincère pour avoir le droit d'user de discrétion sur un sujet qui ne m'est pas personnel, ainsi que je viens de vous le dire.

— Il ne saurait me convenir, mon cousin, de servir à arranger des choses de l'importance desquelles on ne voudrait pas me laisser juger par moi-même. Ce serait une situation trop nouvelle pour moi. Je ne l'accepte pas.

Et mademoiselle Loubert se détourna pour cacher une larme de dépit qui avait de la peine à se détacher de sa paupière.

LE COURS DES VINS NOUVEAUX

Les vins rouges du Cher et du Blaisois s'achètent, suivant qualité, de 72 à 80 fr. la pièce de 250 litres. Ils sont couverts et de bonne qualité.

A Saint-Martin-le-Beau, il s'opère de nombreuses ventes de vin pour champagniseurs, à raison de 110 fr. la pièce sortant du pressoir.

Les cours des vignobles voisins des nôtres concordent, à peu de chose près, avec ceux de la côte saumuroise et de la Loire.

Malheureusement les champagniseurs de Saumur n'achètent pas beaucoup cette année. En revanche, les champagniseurs de la Champagne entretiennent sur place, en Maine-et-Loire, des commissionnaires qui achètent pour la Champagne.

Les vendanges sont bien au-dessous de la moyenne; malgré cela, les rendements sont supérieurs à toutes les prévisions. Les raisins de tous les cépages sont coupés en excellent point de maturité; les moûts sont riches en sucre, et les premiers vins décués dénotent de la qualité.

A. B.

CURIEUSE DECOUVERTE

Angers. — Nous avons annoncé déjà, que les ouvriers, en construisant une tranchée dans la cour de la gendarmerie, ont découvert le tombeau renfermant les restes de Michel de Villoseau, évêque d'Angers, mort en 1260.

Voici, sur cette intéressante découverte archéologique, des renseignements complémentaires donnés par le *Patriote*:

Une question très délicate se pose tout d'abord. Le corps a-t-il été inhumé dans la chapelle même des Jacobins? Il est probable que non. D'après l'avis d'un homme très compétent, avis basé sur une connaissance très complète et très approfondie de l'emplacement de l'ancienne chapelle, l'endroit où a été trouvé le tombeau serait situé en dehors des limites de celle-ci. Comme on croyait fermement que cet évêque y avait été inhumé, on ne s'attendait nullement à découvrir le tombeau là où la pioche des terrassiers l'a mis, par pur hasard, à découvert.

Que reste-t-il de ce haut dignitaire de l'église? Deux femurs, dont l'un est en assez bon état et dont l'autre a l'une des extrémités rongée.

La longueur de ces ossements indique que le prélat était d'une taille au-dessus de la moyenne.

Des vêtements il ne reste que quelques lambeaux informes d'étoffe rouge.

L'action lente et implacable du temps n'a point épargné le cercueil. Quoique en bois de chêne, celui-ci est réduit maintenant à quel-

— Vous m'obligerez à tout vous dire, et je ne le voulais pas, répondit Léonce. Mes raisons sont graves, croyez-moi; elles vous touchent de près, je vous le jure. Redites-moi donc encore une fois que vous voulez absolument les connaître, et que votre main est à ce prix. Je ne parlerai qu'à cette condition.

— Parlez alors, répartit Éléonore; car je ne serai jamais la femme d'un homme qui veut m'épouser comme on accomplit les conditions d'une gageure, et qui ne daigne pas même dire à combien se montera la perte à laquelle il s'expose, s'il ne gagne pas.

— Eh bien, ma cousine, apprenez donc...

Eu ce moment la porte du salon s'ouvrit brusquement, et un domestique annonça mademoiselle d'Estouville, qu'accompagnaient madame Reinach et mademoiselle Claire de Royau.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 20 Octobre 1892

3 0/0.	99 10
3 0/0 amortissable.	99 20
4 1/2.	106 >>

ques petits morceaux de bois tout vermoulus, d'une densité très faible.

C'est vers deux heures, lundi, qu'on a mis à découvert le tombeau, mais tous les objets qu'il renfermait n'ont pas été trouvés immédiatement. C'est ainsi que l'anneau d'évêque n'a été découvert que le soir, vers quatre heures.

Ces objets sont au nombre de quatre: la crose, le calice, la patène, l'anneau.

Mardi matin, dès la première heure, le sympathique et savant archéologue, M. Michel, conservateur du Musée Saint-Jean, était à la caserne de gendarmerie et se livrait à un examen attentif autant que passionné des trouvailles archéologiques, faites la veille.

La crose est en cuivre doré. Elle est très finement sculptée. On y voit, d'un côté, une Vierge; de l'autre, un Christ qui bénit. Elle est assez bien conservée, bien que, par endroit, la couche de vert-de-gris atteigne une épaisseur d'un centimètre environ.

Le calice, en cuivre doré, est d'une très jolie forme. Deux croix y sont gravées.

Sur la patène, également en cuivre, est gravée une main bénissante.

L'anneau est en or. Il est surmonté d'une pierre bleue peu ou point ouvragée.

Beaucoup de personnes, notamment MM. les vicaires généraux Chesneau et Pessard, sont venues visiter ces joyaux archéologiques qui iront encore enrichir la magnifique collection de notre Musée Saint-Jean.

Il est probable que les ossements seront réclamés par l'autorité diocésaine.

LES ALLUMETTES

La Paix s'élève contre le prix des allumettes françaises, comparé à celui que paient nos voisins les Belges.

En France, dit notre confrère, on nous fait payer dix centimes une boîte de mauvaises allumettes, dites « suédoises », tandis qu'en Belgique vous avez douze boîtes un peu plus grandes pour le même prix, et pas une allumette de rate!

Presque tous les jours, il nous faut revenir sur ce sujet. Mais l'Etat fabricant ne paraît pas s'en émouvoir beaucoup.

A quand, pour l'intimider, la grève des consommateurs!

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 20 octobre. — Jean-Marie-Joseph-Eugène Durant de Mareuil, rue de la Visitation.

Théâtre de Saumur

Enfin, nous avons donc une direction théâtrale conforme aux goûts du public, une direction intelligente qui a su composer une troupe homogène capable d'interpréter une œuvre sans faiblesse. Aussi le théâtre, négligé ces dernières années, va-t-il être mieux suivi. Déjà lundi, et malgré une pièce archi connue, la salle était des mieux garnies. Il est vrai qu'on aime encore *La Fille du Régiment*, la musique en est agréable, et l'orchestration n'a pas la monotonie de celle de *Lucie* ou de la *Favorite*, du même Donizetti.

Bien que des éloges aient été faits sans réserve sur la voix de notre première chanteuse, on attendait impatiemment la rentrée en scène de la vivandière du 21^e. Mais M^{me} Desgoria n'a pas tardé à captiver son public par un organe pur et d'une grande justesse, doublé d'un style impeccable. Aussi le rôle de Marie n'a été pour la célèbre chanteuse qu'un vrai triomphe d'ovations. Dans *Hamlet*, M^{me} Desgoria s'est montrée la cantatrice superbe pour laquelle les beautés et les difficultés musicales ajoutent un relief au talent.

M^{me} Echaud est une duéque excellente qui a partagé avec M^{me} Desgoria les applaudissements de la salle.

Le rôle de Tonio a été chanté par M. Jahn comme rarement on l'entend par un premier ténor. Ce jeune homme a du talent, et possède une voix fraîche qu'il dirige sans efforts. Quant

à la basse, M. Seurin, c'est une bonne recrue également, surtout pour l'opéra comique.

Hortensius a trouvé en M. Couly un excellent interprète. Décidément, cet artiste fera passer de bons moments, soit dans l'opéra-comique, soit surtout dans l'opérette.

Avec de pareils éléments, nous avons de belles soirées en perspective, si elles sont agrémentées quelquefois de ballets comme ceux que nous avons vus lundi, si bien réglés par les plus charmantes ballerines.

Toutes nos félicitations à l'orchestre pour sa bonne tenue et son ensemble. NEMO.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 23 octobre 1892, à 1 heure 1/2

421^e Concert populaire

M. LEMAITRE, violon-solo de l'Association artistique

Programme

1. Ouverture des *Abencerages* (1^{re} audition Chérubini).
 2. Deuxième symphonie en *la mineur* (Saint-Saëns).
 3. Premier concerto pour violon et orchestre. M. Lemaître (Vieuxtemps).
 4. *Le Roi s'amuse*, scène du bal (L. Delibes).
 5. Ouverture des *Vêpres Siciliennes*, 1^{re} audition (Verdi).
- L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des concerts du Conservatoire de Paris.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Hier soir, on donnait la 2^e représentation d'*Hamlet*, grand opéra en 5 actes.

Demain samedi, on jouera *Mignon*.

Dimanche 23, la *Favorite*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint

1^{er} NOVEMBRE 1892

Extension de la durée de validité des billets d'aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n^o 2, du samedi 29 octobre inclus au mercredi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 novembre.

Les billets de même nature délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

Tirages financiers

Ville de Paris 1874

Hier matin a eu lieu au Palais de l'Industrie l'attribution, par voie de tirage au sort, des lots affectés aux obligations de l'emprunt municipal de 1874 dont les séries sont sorties au tirage préliminaire du 10 octobre.

Le numéro 106,743 gagne 100,000 francs.

Les numéros 553,985 et 623,452 gagnent chacun 50,000 francs.

Les numéros 113,981 — 1,271,572 — 1,293,659 — 1,058,778 — 18,842 — 818,687 — 1,242,115 — 1,028,023 — 878,301 — 110,781 gagnent chacun 10,000 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 octobre 1892.

Le marché témoigne d'abord d'une certaine hésitation, mais l'argent se montrant disposé à s'employer dès que les cours fléchissent, la clôture s'opère au-dessus du cours de la veille. Le 3 0/0 reste à 99.15 et le 4 1/2 à 106.02.

La Rente Italienne se maintient à 92.12. Les exportations pendant les 9 premiers mois de 1892 accusent une augmentation de 72 millions de lires sur 1891.

L'Extérieur faiblit à 63 1/4.

L'action de la Banque de France est en recul à 3,945 par suite de l'ajournement de la discussion sur le renouvellement du privilège.

Le Crédit Foncier reste en ferme tendance à 1,120 fr.

La Banque de Paris reste à 676. L'amélioration des valeurs de son portefeuille, telles que les obligations Beyrouth-Damas-Hauran qui sont très recherchées à 349 fr. doit avoir pour conséquence un relèvement de dividende pour 1892.

La Société Générale se maintient à 482 par la progression des bénéfices nets.

Le Crédit Lyonnais est sans changement à 780.

Les porteurs d'obligations de la Société générale des Chemins de fer Economiques sont prévenus que le coupon n^o 15 sera payé à partir du 2 novembre prochain à raison de 6,785 pour les titres au porteur et de 7.20 pour les titres nominatifs, au siège de la Société, à la Banque de Paris, au Crédit Lyonnais, à la Société Générale et aux agences de ces sociétés dans les départements, et aussi dans les gares de la société où les obligations ont été achetées.

FAITS DIVERS

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

On télégraphie d'Angoulême, 20 octobre:

« Un accident de chemin de fer s'est produit hier soir, vers dix heures, entre La Rochefoucauld et le Queroy, sur la ligne de Limoges; un train de marchandises a déraillé, heurté par des wagons en manœuvre: le mécanicien Causane a été tué, le chauffeur Revial a eu le pied droit broyé, et l'on a dû lui faire, ce matin, l'amputation. Les dégâts matériels sont considérables, car presque tous les wagons ont été culbutés.

» La gare d'Angoulême a immédiatement envoyé des secours. »

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris

Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr.

Union postale... 13 fr.

Sommaire du 15 octobre 1892

La Fortezza (1 grav.), M. A. P. — Histoire d'une bougie et d'un morceau de savon, suite et fin (2 grav.), M. Jean Bayol. — Origine des noms géographiques, M. Victorien Maubry. — Le Barquot, nouvelle, suite (2 grav.), M. J. Sigaux. — Une Déroute (1 grav.), M. Yves Masson. — Croquis des quatre saisons (la Sampe), M. Charles Frémire. — La Fontaine monumentale de Chicago (2 grav.), M. Edouard Rollet. — Rameurs français et anglais, M. J. Bernard. — L'Azote de l'air et les végétaux, M. Ch. Er. Guignet. — Les Jeux du foyer (jeu de patience chinois) (2 grav.).

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 16 » à 16 50	de 10 » à 10 50
Saumur,	de 16 50 à » »	de 9 » à » »
Cholet,	de 16 » à » »	de 8 » à » »
Baugé,	de 16 50 à » »	de 8 65 à 9 »
Segré,	de 15 50 à » »	de 8 » à 8 50
Beaupréau,	de 17 » à » »	de 8 50 à » »
Montfaucon,	de 17 » à 17 25	de 8 50 à » »
Montrevault,	de 16 » à » »	de 8 » à » »
Chemillé,	de 16 » à 16 50	de 8 » à 8 25
Champtoceaux,	de 17 50 à » »	de 8 40 à » »
St-Florent-le-Vieil,	de 17 25 à » »	de 8 50 à » »
Vihiers,	de 16 50 à 17 »	de 7 50 à 8 »
Brissac,	de 16 » à 16 50	de 7 75 à 8 »
Chalonnnes,	de 16 50 à » »	de 8 25 à » »
Doué,	de 17 » à » »	de 8 » à » »
Nantes, blés d'Amérique,	de 21 25 à 21 50 les 100 kilos.	
Nantes, bons blés français,	de 20 » à 21 » les 100 kil.	

Dernières Nouvelles

Paris, 21 octobre, 12 h. 40 soir.

Le *Courrier du Tonkin*, arrivé à Marseille ce matin, annonce que, sur la demande de notre consul à Mont-Sé, le général chinois commandant les forts de Sonphong et qui était hostile à notre influence, a été déplacé.

Sept chefs ont fait leur soumission au commandant du cercle de Shaniguyen.

HAVAS.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2 25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 A. 90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 16 juillet 1892, enregistré,

Entre M. Jean-Pierre Beaufaucher, scieur de long, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

Et M^{me} Marie-Delphine Constantin, sans profession, épouse dudit sieur Beaufaucher, demeurant à Saumur,

Il appert:

Que la séparation de corps d'entre lesdits époux a été prononcée au profit de M. Beaufaucher.

Saumur, le 20 octobre 1892.

Pour extrait,

ANDRÉ POPIN.

Assistance judiciaire du 11 novembre 1891.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Le DIMANCHE 23 OCTOBRE 1892, à 4 heures du soir,

Au Petit-Bois, commune de Saint-Lambert-des-Levés, après le décès de M. OLLIVIER,

De divers meubles meublants, objets et effet mobiliers divers, de table et ménage, d'instruments aratoires, charrettes, voitures, bois, etc.

Au comptant et 10 0/0 en sus pour les frais. (757)

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal

Etude de M^e BELDENT, notaire à Noyant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Située communes de Denezé et Chigne, à 4 kilomètres de Noyant (ligne de l'Etat).

Cette propriété comprend une Ferme et deux Closeries d'un seul tenant et d'une contenance totale d'environ 78 hectares.

TRÈS BELLE CHASSE

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BELDENT.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{me} TAILLARD.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A Céder de suite

EN TRÈS BON

CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé.

Situé dans un des principaux quartiers de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BRAC, notaire.

Changement de Domicile

ROY, Horticulteur, à l'honneur, neur d'informer le public qu'à dater du 20 octobre courant, son établissement est transféré rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 48, près l'église de Nantilly.

A VENDRE

VOITURE FOUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPÊCHES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout ABSOLUMENT NATURELS. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison ANDRIEU met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité
le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 50, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde; de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Grande Epicerie Parisienne

Vendre bon

AVANT TOUT

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier

IMBERT Fils

Joindre la qualité
AU
Bon marché

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.

Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.

Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.